



## **Projet de Convention EDF/ANEM dans le massif du Jura**

**Octobre 2003**

## Sommaire

|                                                                            |                |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Préambule</b>                                                           | <b>Page 3</b>  |
| <b>Chapitre 1 : Echanges d'information, animation de la convention</b>     | <b>Page 4</b>  |
| <b>Chapitre 2 : Collaboration sur les 4 domaines prioritaires</b>          | <b>Page 6</b>  |
| <b>Gestion de l'eau</b>                                                    | <b>Page 6</b>  |
| <b>Le développement des énergies locales</b>                               | <b>Page 8</b>  |
| <b>Les transports propres</b>                                              | <b>Page 10</b> |
| <b>Le tourisme de montagne</b>                                             | <b>Page 12</b> |
| <b>Carte du massif du Jura</b>                                             | <b>Page 14</b> |
| <b>Chapitre 3 : Domaines complémentaires spécifiques au massif du Jura</b> | <b>Page 15</b> |

**Préambule :**

**L'Association Nationale des Elus de la Montagne et le Groupe EDF ont conclu en avril 2003 pour 3 ans un Accord Cadre qui poursuit et renforce le partenariat engagé depuis 1992 tant au niveau national qu'au niveau local. Ainsi les deux partenaires ont décidé de mettre en œuvre des conventions locales.**

**En ce qui concerne le massif du Jura, après plusieurs réunions de travail entre juillet 2003 et octobre 2003, différentes pistes de travail ont été identifiées et les principales actions à mettre en œuvre sont déjà listées.**

**La présente convention conclue sur la même durée que l'accord-cadre vise ainsi une meilleure formalisation des actions menées par le Groupe EDF et l'Association Nationale des Elus de la Montagne et l'engagement d'un partenariat renforcé autour de quelques projets exemplaires représentatifs des problématiques rencontrées dans le massif du Jura et géographiquement harmonieusement réparties au sein de celui-ci.**

**En termes de présentation, la convention reprend l'essentiel des principes énoncés dans l'accord cadre national en encadré en pages de gauche avant thème par thème d'en préciser la déclinaison locale en pages de droite.**

## CHAPITRE 1 : ECHANGES D'INFORMATIONS, ANIMATION DE LA CONVENTION,

Accord cadre national :

L'ANEM et EDF se rencontreront régulièrement pour communiquer sur l'actualité des deux organisations mais également concernant les travaux d'études et de réflexion menés de part et d'autre.

Pour la fluidité de l'information, EDF invitera les interlocuteurs de l'ANEM à participer aux réunions, colloques, études dont les thèmes sont consacrés au développement des territoires, de la même façon, l'ANEM aura le souci d'inviter les interlocuteurs EDF aux colloques, réunions qu'elle organise.

Le Groupe EDF s'engage également à proposer l'intervention d'experts sur des sujets comme l'évolution du service public, le développement durable, la charte de l'environnement, la gestion de la production hydraulique, l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence (...) devant le Comité Directeur de l'ANEM. De son côté, l'ANEM s'engage à faire venir témoigner des élus adhérents devant des instances du Groupe EDF, notamment le Comex Régional qui réunit une fois par mois tous les Délégués Régionaux.

EDF et l'ANEM échangeront également régulièrement de l'information sur les textes réglementaires (projets de loi, décrets, directives européennes...) pouvant impacter leurs activités.

## **Déclinaison massif du Jura**

**Une rencontre annuelle des signataires de la convention sera organisée. Elle réunira :**

- pour EDF, les délégations régionales Franche-Comté et Rhône-Alpes,**
- pour l'ANEM, le représentant du massif du Jura, les correspondants départementaux de l'Ain, du Doubs et du Jura et le parc naturel régional du Haut-Jura, acteur majeur du développement du massif.**

**En tant que structure d'appui au développement du massif, le commissariat de massif du Jura assistera également à cette rencontre.**

**Elle aura pour but d'examiner l'état d'avancement des projets prioritaires identifiés et de définir les actions à entreprendre ( réunions, colloques, études...).**

**Chaque projet fera l'objet d'une fiche de suivi et de la nomination de responsables de la mise en œuvre pour le Groupe EDF et pour l'ANEM.**

**Ces responsables se rencontreront régulièrement pour faire le point sur les actions engagées.**

## CHAPITRE 2 : COLLABORATION SUR LES QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES

### ACCORD CADRE NATIONAL

#### La gestion de l'eau :

Les retenues d'EDF liées à ses barrages sont des lacs dont il convient de préserver au mieux le potentiel hydroélectrique tout en sachant les utiliser comme outil d'aménagement du territoire.

En effet, il ne faut surtout pas opposer des évolutions sociétales, comme la création d'aires touristiques, à des contraintes environnementales ou économiques. Mais il faut garder à l'esprit que toute « réaffectation » de la ressource hydroélectrique a un impact environnemental global et économique pour la collectivité du fait du remplacement de l'énergie renouvelable réaffectée par une autre énergie de remplacement, en général fossile.

Il convient donc de peser les choix de façon global et de trouver un équilibre entre les souhaits légitimes de développement des territoires de montagne et les besoins de réserve en électricité.

Dans cet esprit, EDF s'engage à mettre en place avec l'ANEM une concertation locale concernant chaque lac pour lequel une des deux parties en fera la demande. La diffusion large de la présente convention au sein de l'ANEM comme au sein d'EDF devrait faciliter ces demandes.

Ces concertations engagées au niveau local permettront de rassembler les acteurs directement concernés (élus locaux, représentants d'EDF mais aussi représentants des clients industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement...).

Elles auront l'avantage d'être au plus près des enjeux de terrain et de prendre en compte l'ensemble des acteurs. Les initiatives rapidement opérationnelles devraient être ainsi favorisées, l'objectif étant d'aboutir à des projets communs. Un partage d'information sur la gestion de la retenue pourrait intervenir dans ce cadre partenarial.

Ces concertations seront préparées et accompagnées au niveau local par les Délégations Régionales d'EDF et les directeurs de GEH (Groupement Energie Hydraulique).

Plusieurs thèmes socio-économiques sont susceptibles de susciter ces projets communs :

- des thèmes économiques comme le développement potentiel d'activités touristiques
- des thèmes environnementaux
- le thème de la sécurité autour des barrages et des lacs

## **Déclinaison massif du Jura**

**La gestion de l'eau constitue un axe primordial de partenariat entre le Groupe EDF et l'ANEM dans le massif du Jura. De nombreuses actions se sont mises en place depuis plusieurs années en partenariat entre le Groupe EDF et des collectivités adhérentes à l'ANEM. Afin de donner plus de cohérence, de sens et de portée à ces actions, il est décidé de les inscrire dans cette convention sous les rubriques suivantes :**

- **Gestion de la sécurité autour des ouvrages et des lacs ( l'action d'information en matière de sûreté auprès des acteurs locaux sera renforcée).**
- **Concertation autour de la gestion de l'eau ( des réunions d'information avec les élus locaux seront organisées).**
- **Accompagnement de certaines manifestations sportives liées à l'eau.**
- **Accompagnement à la valorisation de sites liés à l'eau. Cette action concernera des milieux situés à proximité des ouvrages hydrauliques.**
- **Visite de sites hydrauliques selon le contexte réglementaire en vigueur (plan vigie-pirate) principalement en direction du public scolaire. Un inventaire des sites propices à la visite sera réalisé.**

**Dans l'esprit de cette convention, une opération d'envergure sera conduite sous le pilotage du Département du Jura avec le concours du comité départemental du tourisme du Jura sur la valorisation du lac de Vouglans. Une approche financière des retombées économiques du tourisme développé autour du lac sera menée ainsi qu'une concertation étroite avec les communautés de communes, l'ANEM, le parc naturel régional du Haut-Jura et les autres acteurs majeurs du tourisme sur ce territoire afin d'aboutir d'une part à un schéma de développement touristique autour du lac s'appuyant sur les installations existantes et renforçant leur mise en synergie, d'autre part à une politique de protection du lac (qualité des eaux et des paysages, pression touristique maîtrisée, conflits d'usage évités...). La politique sera réfléchi à l'échelle du bassin versant intégrant, outre le lac, les cours d'eau qui l'alimentent.**

**Le partenariat entre le Groupe EDF et la communauté de communes Valous'Ain sur la maison du barrage pourra éventuellement être reconduit sur d'autres projets.**

**Le correspondant départemental de l'ANEM dans l'Ain sera associé aux réflexions.**

**La mise en valeur du site de la source de la Loue engagée en partenariat entre le Groupe EDF et la communauté de communes de Montbenoit sera prolongée dans l'optique d'en faire une véritable vitrine touristique du Département du Doubs et de s'inscrire dans la valorisation des sites de moyenne montagne.**

## **ACCORD CADRE NATIONAL**

### **Le développement des énergies locales :**

#### **L'Eolien :**

La politique énergétique souhaitée par la Commission Européenne impose à la France le développement rapide de toute forme d'énergie renouvelable dont l'hydraulique et l'éolien.

Avec une croissance moyenne de 22 %, l'énergie éolienne représente un potentiel intéressant.

Le Groupe EDF figure parmi les pionniers français de cette technologie.

#### **Les réseaux de chauffage au bois :**

Le Groupe EDF a développé une forte compétence dans le développement des énergies locales utilisant comme combustible la biomasse ou le bois.

L'abondance de la ressource bois en région de montagne doit favoriser l'étude, dans des petites villes, d'installations de chaudières au bois susceptibles d'alimenter des logements et bâtiments communaux en chaleur et en eau chaude sanitaire.

Le Groupe EDF est à la disposition des élus adhérents de l'ANEM pour :

- . étudier l'opportunité ou non de ce type de solution,
- . présenter les différentes solutions techniques et expliquer les possibilités de financement

#### **L'électrification des sites isolés :**

Dans le cadre de la présente Convention, EDF s'engage à valoriser auprès des adhérents de l'ANEM les opérations d'électrification des sites isolés grâce aux énergies renouvelables.

## **Déclinaison massif du Jura**

**La réflexion et le développement de l'énergie éolienne devront impérativement prendre en compte l'impact que pourraient avoir ces équipements sur la qualité des paysages du massif du Jura et l'intérêt économique des projets.**

**Un plan bois-énergie s'est mis en place dans le Doubs et le Jura depuis plusieurs années avec une mobilisation importante de l'ADEME, de la Région Franche-Comté et des Départements du Doubs et du Jura.**

**Le Groupe EDF en relation avec l'ANEM et des organismes spécialisés (ADEME, AJENA, HELIANTHE...) pourrait apporter son expertise sur un certain nombre de projets concernant des communes adhérentes à l'ANEM.**

**De telles investigations pourraient être réalisées dans le cadre des projets de loges du Jura (nouveau concept d'hébergement touristique adapté aux valeurs du massif du Jura bien intégré à l'environnement avec un niveau élevé de services , une construction et un chauffage au bois) et de projets identifiés comme par exemple à Moirans en Montagne, à Lamoura, à Longchaumois, à Mijoux...**

**Pour ce qui est de l'électrification de sites isolés, une étude menée en 1994 a permis d'identifier un potentiel de sites à équiper. Quelques opérations sont menées chaque année. Le Groupe EDF, l'ANEM et le parc naturel régional du Haut-Jura conviennent de faire la promotion de ce type d'installations adaptées à de nombreuses situations rencontrées dans le massif. En particulier, le recours à de tels dispositifs sera étudié dans le cadre du contrat professionnel de progrès en faveur du pastoralisme en ce qui concerne les bâtiments situés en estive. Le chalet du Varambon situé à Menthières dans l'Ain est d'ores et déjà identifié, après expertise, comme pilote.**

## **ACCORD CADRE NATIONAL**

### **Les transports propres :**

Le secteur des transports consomme de nos jours près de 30% de l'énergie au plan mondial. Il est la source de plus de 30% des émissions de gaz carbonique du fait de l'utilisation dominante de carburants fossiles (gazole, gaz naturel...). Les applications transports électriques peuvent apporter aux responsables de collectivités locales de montagne, de plus en plus préoccupés par l'amélioration de l'environnement, des solutions fiables et efficaces pour réduire ces nuisances et engager une politique de déplacements s'inscrivant dans une politique de développement durable. D'ores et déjà, plusieurs opérations de ce type ont fait l'objet de réalisation.

Dans ce contexte, la Direction Transports Electriques d'EDF, peut apporter aux élus adhérents à l'ANEM un appui à la mise en œuvre de projets de transports électriques, à l'image de ce qui existe déjà à Morzine.

## **Déclinaison massif du Jura**

**Dans le cadre d'une réflexion en cours sur les systèmes de transports collectifs à la demande et urbain mené par le pays horloger, le remplacement par la ville de Morteau dans le Doubs d'un bus obsolète par un véhicule électrique a été évoqué pour assurer un service de transport urbain. Néanmoins, en l'état actuel de la technique, compte tenu de la géographie de la commune (fortes déclivités) et des conditions climatiques, il n'a pas été donné suite à ce projet. La ville de Morteau reste cependant intéressée par l'utilisation de moyens de transports propres.**

**La faisabilité et le suivi de cette action, si elle se met en œuvre, pourrait constituer une action phare de la présente convention par ses aspects innovants et reproductibles sur le massif dont la plupart des petites villes sont confrontées aux mêmes besoins que ceux étudiés à Morteau.**

**Une autre initiative exemplaire s'inscrivant dans la démarche initiée par le Département du Jura sur le lac de Vouglans pourrait permettre l'utilisation touristique de bateaux électriques en location. Une entreprise de navigation sur les bassins du Doubs utilise déjà et pense développer les bateaux à propulsion mixte (thermique et électrique).**

**Enfin, le Groupe EDF et l'ANEM feront la promotion d'expériences de vélos à assistance électrique au pédalage, par exemple dans certains lieux touristiques particuliers (gîtes panda, campings...) ou encore de bus électriques pour des navettes entre sites d'une station.**

## **ACCORD CADRE NATIONAL**

### **Le tourisme de montagne :**

Le Groupe EDF s'engage à mettre en place des opérations d'informations destinées aux stations touristiques de montagne sur la réhabilitation des installations électriques et à faire connaître son offre Rénovation et les dispositifs d'accompagnements financiers qui lui sont liés. Il s'agira d'informer notamment les opérateurs qui prennent en charge l'ensemble d'une démarche de rénovation

Cette offre consiste à accompagner la copropriété dans son projet de rénovation, afin de répondre à son souhait d'améliorer son confort électrique, par une solution personnalisée et de qualité.

D'une façon plus globale, un Groupe de travail a été constitué au sein d'EDF pour réfléchir à la manière de répondre au mieux aux attentes des stations touristiques de montagne ( problématiques non seulement de la rénovation de l'habitat mais également des canons à neige, des remontées mécaniques, de la valorisation touristique par la mise en lumière des sites les plus beaux...). L'ANEM est prête à réunir certains de ses adhérents pour aider à cette réflexion.

Enfin, le Groupe EDF favorisera le tourisme industriel à travers l'organisation en partenariat avec les adhérents de l'ANEM qui le souhaitent des journées portes ouvertes de visites d'installations ou de conférences dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la sécurité.

## **Déclinaison massif du Jura**

**La commune de Lélex dans l'Ain entreprend l'étude d'un complexe aqua-récréatif destiné à renforcer l'attractivité de cette destination en toute saison. D'une très petite taille, cette commune bénéficie de structures de ski alpin modernes et d'une capacité d'accueil importante (10 000 lits) mais elle souffre d'un manque d'attractivité générale notamment en dehors des périodes de pointe hivernales. En synergie avec un projet privé de centre de soins par les plantes, la commune souhaite s'équiper pour le bénéfice de l'ensemble des structures d'hébergement (collectives et individuelles) d'un équipement ludique autour de l'eau. Le Groupe EDF et l'ANEM pourraient apporter à cette commune confrontée à des difficultés largement rencontrées en moyenne montagne des conseils dans la conduite de ce projet qui ne peut se traduire par un déficit d'exploitation pour la commune.**

**Sur le territoire de la communauté de communes du Mont d'Or et des deux lacs, une démarche pilote préalable à la mise en place d'une Opération de Restructuration de l'Immobilier de loisirs est en cours. Largement lié aux décisions publiques concernant le devenir des installations touristiques structurantes, cette opération mérite d'être suivie par le Groupe EDF et l'ANEM.**

**Pour ces deux opérations, une attention particulière sera apportée à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) qui peut être déterminante pour le fonctionnement des installations. Les partenaires s'attacheront notamment à augmenter les performances en matière d'isolation et à proposer chaque fois que possible (conditions techniques et économiques) le recours à des énergies renouvelables.**

**Sur le site de la station de Métabief un projet d'évolution et d'optimisation des pistes de ski, de production de neige de culture et de développement des remontées mécaniques est en cours d'élaboration. A Foncine le Haut, la production de neige de culture pour la pratique de ski nordique est envisagée. Le Groupe EDF peut apporter aux maîtres d'ouvrage son expertise dans ces domaines. La réflexion sur la neige de culture devra être globale. Elle devra prendre en considération les impacts sur l'environnement et notamment la ressource en eau, ainsi que les retombées économiques à moyen ou long termes des investissements réalisés.**



## **CHAPITRE 3 : DOMAINES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES AU MASSIF DU JURA**

### **Les micro-centrales hydro-électriques**

**Dans l'optique de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé par l'Etat, de produire à terme 21% d'électricité à partir d'énergie renouvelable; le Groupe EDF étudiera la requalification de certains sites abandonnés ou sous-exploités dans le massif du Jura.**

**Des conseils auprès des communes adhérentes à l'ANEM pourront être données sur le développement ou la rénovation de micro-centrales hydrauliques liées à des barrages existants propriété de communes. Le Groupe EDF aidera ces communes dans leur réflexion sur la valorisation de ces sites qui devront si les premiers éléments s'avèrent positifs faire l'objet d'une étude de faisabilité. Les communes de Ravilloles, Cuttura dans le Jura et Saint Germain de Joux dans l'Ain pourraient être concernés par une expertise.**

### **Effacement de lignes électriques**

**Le paysage constitue un atout majeur du massif du Jura que ce soit en termes touristique que pour le cadre de vie des habitants. Certains sites particulièrement représentatifs des paysages jurassiens (hautes combes, reculées, cluses...) sont dévalorisés par des lignes électriques et téléphoniques. L'amélioration de la sécurité de la desserte en électricité dans les secteurs soumis à des épisodes climatiques extrêmes constitue en outre un effet positif non négligeable.**

**Dans le cadre de ses relations avec les syndicats départementaux d'électrification, le Groupe EDF et l'ANEM s'engagent à soutenir l'intérêt de projets aux enjeux paysagers élevés. Les sites des trois cheminées et des mouillés à Bellecombe dans le Jura sont d'ores et déjà identifiés comme prioritaires.**

### **Démarche qualité environnementale**

**Le Groupement d'Exploitation Hydraulique (GEH) Jura - Bourgogne est engagé dans une démarche de prise en compte de l'environnement, concrétisée par l'obtention de la certification environnementale ISO14 001.**

**A ce titre le GEH Jura-Bourgogne se propose de partager son expérience auprès des communes et/ou intercommunalités membres de l'ANEM s'engageant dans une démarche environnementale.**

**Le parc naturel régional du Haut-Jura, conformément à sa charte et aux actions qu'il a déjà engagé, constituera un relais de terrain sur ces trois thèmes.**